



SERVICES PUBLICS CFE-CGC
15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS

☎ 01.44.70.65.90 e-mail :

fonctions.publiques@cfecgcfp.org

<http://cfecgcfp.org/>

**Compte-rendu de la formation spécialisée FS2 CCFP
« Les agents de la fonction publique de l'Etat » pour l'examen des questions
relatives aux évolutions de l'emploi public, à la politique des retraites dans la
fonction publique et à la connaissance statistique de la situation, de la
rémunération et des pensions des agents.**

Séance du jeudi 05/07/2018 à 14H30.

Cette séance est consacrée à :

- Une étude (en cours) du département des études statistiques et des systèmes d'information de la DGAFP sur la mobilité géographique.
- Une étude de l'Insee qui sera publiée en juillet sur le parcours professionnel et le profil des agents de la FPE

La réunion est présidée par Alain FRIEZ, DGAFP

La fédération des Services publics CFE CGC est représentée par Roger Scagnelli.

Certains intervenants dont les propos sont partagés par toutes les OS, évoquent la pratique de l'administration à tenir plusieurs réunions avec les OS le même jour. On peut s'interroger sur le caractère délibéré de la démarche qui met les OS en difficulté sur le plan de la présence et de la préparation en amont des séances. La DGAFP répond qu'il ne s'agit pas d'une démarche délibérée mais évoque un agenda social très contraint.

1- Présentation du rapport de l'Insee : les agents de l'Etat en 2014, leurs profils, leurs carrières.

Le rapport a été mis en ligne sur le site de l'Insee quelques jours avant la séance du 05/07/2018 (Insee références- édition 2018- dossier- « Les agents de l'Etat en 2014 »).

Voici quelques données issues du rapport:

Les enseignants représentent 43% de la FPE.

Hors enseignants, 38% des fonctionnaires de catégorie A en 2014, étaient de catégories inférieures lorsqu'ils sont entrés dans la FPE.

Plus de 4 agents non enseignants sur 10 ont commencé leur carrière dans le privé.

La FPE emploie 61% de femmes

Plus de 80% des agents de catégorie A sont diplômés du supérieur long (bac+3 ou plus)

Les revenus des agents de la FPE sont comparables à ceux des autres actifs.
Pour les couples bi-actifs avec enfants, le revenu annuel imposable médian se situe entre 42000€ et 50000€ pour les ménages dont au moins un membre travaille dans la FPE contre 48000€ pour l'ensemble de ménages actifs
Près de 4 agents de la FPE sur 10 ont un conjoint en emploi dans le secteur public, alors que ce secteur rassemble un peu plus de 20% de l'emploi total.

2- Etude mobilité (à caractère exploratoire)

La DGAFP présente cette étude exploratoire pour respecter le calendrier des rencontres qui était fixé.

Pour autant, elle demande aux OS de ne pas communiquer sur le sujet et de ne pas diffuser les données car elles ne sont pas fiables.

Elle précise que la mobilité est sans doute plus importante que le chiffre retenu en raison des difficultés à la mesurer. La question du périmètre de l'étude est posée.

Il est précisé que la mobilité changement de poste avec les outils actuels ne peut être réalisé.

La présentation a commencé par un tour d'horizon (revue de littérature) des écrits existants sur le sujet.

Il est donné une définition à la mobilité : changement de zone d'emplois (selon INSEE) : La zone d'emplois est composée de plusieurs communes. C'est un espace géographique où les personnes travaillent et vivent en même temps.

La DGAFP parle de vraie mobilité ce qui suppose une distance par rapport à la commune.

Le champ de l'étude, exclue le ministère des affaires étrangères. Seuls les fonctionnaires de la métropole des DOM sont pris en comptes (exclusion de Mayotte car les données sont indisponibles).

La DGAFP explique qu'elle ne peut pas mesurer la mobilité fonctionnelle

Un intervenant précise que dans le secteur hospitalier il y a une donnée : pour changer d'établissement, il faut d'abord démissionner pour se faire recruter dans le nouvel établissement. Cela n'apparaît pas dans le mouvement ce qui pose un problème pour mesurer la mobilité.

Un autre intervenant indique que l'étude exploratoire n'intègre pas la situation de famille dans les données.

Plusieurs questions sont posées :

Quid du lien mobilité-rémunération ou pouvoir d'achat

Quid de l'identification des freins à la mobilité

Quid de la mesure des taux de satisfaction par Ministère : la DGAFP précise qu'elle n'a pas de moyen de le mesurer.

Intervention de Roger Scagnelli pour la CFE-CGC

S'agissant du rapport de l'Insee, il est rappelé que le périmètre de l'enquête a porté sur 33000 salariés civils de la FPE quel que soit leur statut y compris contractuels, vacataires, stagiaires...

22000 réponses ont été obtenues soit globalement 1% des effectifs de la FPE.

Ce taux de réponse est un peu faible pour faire des projections fiables sur l'ensemble de la FPE .

Le rapport 2018 est réalisé tous les 4 ans soit avec des données 2014 qui ne correspondent plus à la photographie actuelle de la Fonction publique d'Etat en raison des mutations récentes (déroulements de carrières freinés, choix de favoriser la mobilité en local, importance de la mobilité contrainte ou forcée, recul de la promotion interne et retour du recrutement par la voie externe, glissement de la FPE vers une logique métier plutôt que carrière.

Dans ce contexte, le rapport de l'Insee sur « les agents de l'Etat en 2014, leurs profils, leurs carrières » pris isolément est d'un intérêt moindre. Pour autant ce rapport basé sur des données de 2014 prendra un nouveau relief lorsqu'il sera actualisé dans 4 ans car les bouleversements en cours dans la FPE vont modifier le paysage des agents de l'Etat (nombre, profil, carrière).

S'agissant de l'étude exploratoire concernant la mobilité géographique, il est regrettable que la distinction entre mobilité choisie et mobilité contrainte ou forcée ne soit pas faite. A la DGFIP, par exemple, l'augmentation du taux de mobilité est d'abord lié aux processus de fusions /suppressions de structures tels que la disparition attendue de 1600 trésoreries de moins de 10 agents et à terme l'instauration d'un Service de publicité foncière unique au lieu des 354 implantations actuelles.

Il y a de quoi alimenter le taux de mobilité géographique (forcé) des agents en surnombre en recherche de postes !

Il est pris note que les informations chiffrées données par la DGAFP ne sont pas fiables et qu'elle ne doivent pas être communiquées.